Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole

Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture

Band: 24 (1962)

Heft: 2

Rubrik: Questions en corrélation avec l'ACF du 18 juillet 1961

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

- 5) Si le côté gauche du moteur comporte: le filtre à air / le tuyau d'échappement mentionner leur diamètre
- 6) Distance du milieu du filtre à l'extrémité du réservoir à carburant en cm (du côté du volant de direction)
- 7) Adresse exacte (lisible).

Ne sont pas inclus dans le prix de frs. 85.—: le support arrière (de frs. 8.— à frs. 12.—, et la courbure du bras nécessitée éventuellement par le filtre à air ou le tuyau d'échappement (de frs. 2.— à frs. 2.50).

Questions en corrélation avec l'ACF du 18 juillet 1961

Au sujet de l'installation d'un feu arrière rouge sur une remorque bétaillère, le fournisseur a demandé à un agriculteur s'il désirait une prise et une fiche de la marque «Bosch» ou «Scintilla». Ayant répondu que cela lui était égal, il s'entendit dire qu'une fiche «Bosch» ne s'adapte pas à une prise «Scintilla» et vice versa. Comme il arrive assez souvent que des remorques à bétail et d'autres remorques sont prêtées entre agriculteurs, il nous semble que la normalisation des prises de courant et des fiches dont sont équipés des véhicules automobiles agricoles présente un intérêt certain. La fabrique «Scintilla», que nous avons consultée à ce sujet, nous a répondu ce qui suit:

Réponse de la fabrique Scintilla: Les fiches pour prises de courant que nous fabriquons pour les remorques se différencient effectivement de celles de la firme Bosch. Nous n'ignorons certes pas le gros inconvénient que cela représente. Il ne faut toutefois pas oublier que la fabrication de nos fiches pour remorques a débuté à une époque où aucune normalisation n'avait été prévue pour ces accessoires.

Remarque de la Rédaction: Comme le dit le proverbe: «Il n'est jamais trop tard pour bien faire!». Quoi qu'il en soit, une normalisation dans ce domaine apparaît urgente. Si tout doit finir par être réglementé, ne serait-ce alors pas indiqué de prévoir aussi des dispositions légales à cet effet?

La largeur des machines de travail traînées et portées

Au cours des mois qui vont suivre, cette question représentera certainement un casse-tête aussi bien pour l'agriculteur que pour la police. On sait que l'arrêté fédéral du 18 juillet 1961 limite la largeur des remorques agricoles à 2 m 50. Soulignons à cet égard qu'une machine équipée de roues et tirée (non portée) est considérée comme une remorque, ainsi que nul ne l'ignore, et qu'une machine portée par un véhicule automobile agricole doit être regardée comme une partie intégrante de ce véhicule. D'une manière générale, la largeur des véhicules a utomobiles a été fixée à 2 m 30 (éventuellement 2 m 50 sur certaines routes) par l'art. 9 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière. Aux termes des

art. 34 et 36 de l'arrêté fédéral du 18 juillet 1961, les remorques (y compris les machines tirées) dont la largeur est supérieure à 2 m 50, ainsi que les véhicules automobiles (avec ou sans machine portée) qui ont plus de 2 m 30 de large, sont considérés comme des véhicules spéciaux et ne peuvent circuler sur la voie publique qu'avec une autorisation officielle. Il ne reste donc aux agriculteurs qui possèdent des machines de grande largeur (semoir, instrument universel, etc.) qu'à demander une autorisation à l'Office cantonal de la circulation routière. A l'avenir, l'industrie devra tenir compte des prescriptions susmentionnées en fabriquant des machines à extrémités rabattables ou amovibles, ou bien rendre possible un changement de leur position pour les transports sur route. En outre, et pour autant que cela soit réalisable, elle devra fabriquer des chariots de transport pour les machines déjà en service dont la largeur dépasse celle admise.



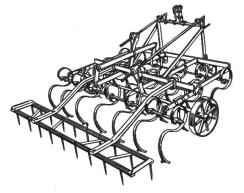
bien conseillé — bien assuré

Agences dans toute la Suisse

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé un contrat de faveur avec l'Association suisse de propriétaires de tracteurs

4 instruments en 1 seul!

Dernier modèle avec réglage de l'angle d'attaque des dents



Pour déchaumer, ameublir les champs de pommes de terre, éliminer les mauvaises herbes, préparer le sol en vue des semailles, etc., le

vibroculteur «Taul»

représente l'instrument polyvalent idéal. — Livré immédiatement avec ou sans herse complémentaire. Utilisable du printemps à l'hiver pour divers travaux.

Remplace les instruments suivants: herse ordinaire, cultivateur, motoculteur, herse à prise de force, herse roulante à bêches, etc. Ne subit pratiquement aucune usure.

Vous avez tout avantage à commander maintenant votre vibroculteur, qui vous sera envoyé avec les instructions de service.

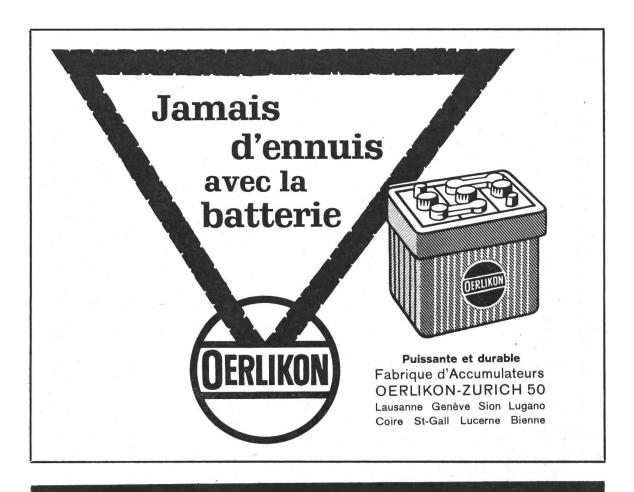
Attention! Le nouveau modèle de vibroculteur TAUL est de prix très avantageux. Bien que meilleur que le précédent modèle, il ne coûte pas plus cher. On ne doit pas descendre du tracteur pour régler la profondeur de travail et l'angle d'attaque des dents. Le précédent modèle est également livré à un prix fortement réduit, de même que les herses à dents doubles pour les terres lourdes. — On cherche encore des revendeurs.

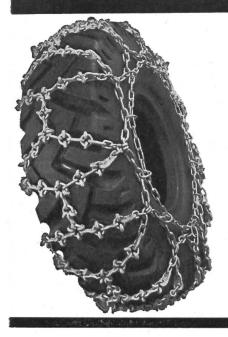
Demandez expressément le vibroculteur TAUL avec système de réglage de l'angle d'attaque des dents. Nous vendons aussi des herses ordinaires et des cultivateurs à dents Arns.

Prospectus - Références - Démonstrations

Payement 10 jours 3%, 30 jours 2%, 90 jours net

E. Griesser Machines agricoles Andelfingen 2 (ZH)





ERLAU-chaînes tout-terrain

offrent une adhérence maximale sur le verglas, la neige et dans n'importe quel terrain.

ERLAU-chaînes tout-terrain se montent facilement et se nettoient d'elles-mêmes. Elles sont fabriquées avec un super-acier, trempé par un procédé spécial.

Chaque maillon est protégé par un anneau de renforcement.

Demandez toujours les chaînes tout-terrain ERLAU car elles sont d'une qualité supérieure.

Vente par les garagistes, les ateliers de réparations pour tracteurs et les grossistes en accessoires d'automobiles

Agence générale:



Berthoud / Zurich / Lausanne